

A partir du 1 novembre 2006, les mesures mises en vigueur à partir du 11 septembre dernier, seront assouplies et quant à nos activités, même suspendues.

Cela veut dire que :

1. les volailles de particuliers peuvent à nouveau participer à des événements et rassemblements suivis de vente ou d'échange d'animaux.
2. dans l'ensemble du pays, le confinement n'est plus obligatoire pour les volailles de particuliers.  
Toutefois, il est demandé aux particuliers des zones naturelles d'abreuver et de nourrir leurs animaux à l'intérieur.

Nous croyons que ce message est une bonne nouvelle pour les organisations des expositions qui se dérouleront dans les semaines à venir, ainsi que pour tous nos éleveurs de volailles, des oiseaux de parc, des oiseaux aquatiques et des pigeons.

D'autre part, nous demandons à nos éleveurs de rester vigilants et nous conseillons à tous e.a. de continuer à abreuver et nourrir les animaux à l'intérieur.

Nous tenons à remercier tous les éleveurs et sociétés de leur attitude constructive, de leurs efforts pour respecter les mesures préventives, pendant la période écoulée. Tous ensemble, nous avons démontré notre sens de responsabilité et de collaboration.

Par la présente, nous vous faisons également part du continu entier du **communiqué de presse de l'AFSCA du 27 octobre 2006**.

Via le lien sur notre propre site ou directement sur le site de l'Agence alimentaire ([www.afsca.be](http://www.afsca.be)), vous pouvez naturellement continuer à consulter vous-même beaucoup d'informations et suivre l'actualité de tout près.

Geert De Clercq  
Secrétaire de la Fédération Nationale asbl